

N° 8353<sup>12</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

## PROJET DE LOI

portant introduction d'un paquet de mesures  
en vue de la relance du marché du logement et portant modification

1° de la loi modifiée du 22 frimaire an VII organique de  
l'enregistrement ;

2° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt  
sur le revenu ;

3° de la loi modifiée du 7 août 2023 relative aux aides indivi-  
duelles au logement ;

4° de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable

\* \* \*

### DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(21.5.2024)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 14 mai 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### PROJET DE LOI

portant introduction d'un paquet de mesures  
en vue de la relance du marché du logement et portant modification

1° de la loi modifiée du 22 frimaire an VII organique de  
l'enregistrement ;

2° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt  
sur le revenu ;

3° de la loi modifiée du 7 août 2023 relative aux aides indivi-  
duelles au logement ;

4° de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 14 mai 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 19 mars et 26 avril 2024 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 18 votants, le 21 mai 2024.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Marc THEWES

